

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

 Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 31 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 30/06/2023 - Affichage : 30/06/2023

Le six juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Tresson sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 30/06/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 06/07/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	BREBION Patrick (suppléant)	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Vincent GODEFROY - 06/07/2023	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Franck FLOQUET - 30/06/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise		Pouvoir à Damien CHRISTIANY - 01/07/2023	
	CHESNEAU Jean-Claude			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 30/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/07/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir à Christophe PINTO - 06/07/2023	

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Objet : SITTELLIA - avenant de prolongation de la DSP et révision des tarifs
Délibération n°2023-110

Madame Claudia DUGAST, Vice-présidente en charge des Services à la population et équipements de proximité, rappelle que le 11 mai 2023 l'assemblée délibérante a confirmé le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du centre aquatique SITTELLIA, et approuvé le rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire.

La procédure de délégation de l'exploitation du centre aquatique Sittellia vient d'être lancée. D'une durée de 5 ans, elle couvrira la période 1er janvier 2024 - 31 décembre 2028.

L'actuel contrat de délégation expirant le 31 août prochain, il convient de le prolonger jusqu'au terme de l'année civile en cours.

Mme DUGAST présente le projet d'avenant ainsi que le compte prévisionnel d'exploitation sur lequel la sté Action Développement Loisir (Récréa) va s'engager, et les tarifs applicables à compter du 1er septembre prochain.

Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver les conditions de poursuite de l'exploitation du centre aquatique Sittellia jusqu'au 31 décembre 2023, par l'actuel gestionnaire.

Le conseil communautaire,

Vu l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1121-1, L.3135-1, R.3135-4 et R.3135-8 du Code de la Commande Publique

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 4 juillet 2023,

Considérant que le présent avenant apporte une modification de 6.08 % du montant du contrat de concession initial,

- **Adopte** la proposition d'avenant ci-annexée et habilite le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **Adopte** la grille tarifaire qui sera appliquée par le délégataire à compter du 1er septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 juillet 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :